

LES FICHES PRATIQUES RSA

RSA : changement de situation

 Lorsque vous êtes allocataire du RSA, votre situation familiale, professionnelle ou personnelle peut changer : **vous devez prévenir la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA) sans tarder.**

LES DIFFÉRENTS CHANGEMENTS DE SITUATION À DÉCLARER

FAMILIALE	PROFESSIONNELLE	COORDONNÉES	PERSONNELLE
<ul style="list-style-type: none">● Début ou fin de vie commune (mariage, pacs, séparation, décès...)● Arrivée ou départ d'une personne dans votre foyer (naissance, adoption...)● ...	<ul style="list-style-type: none">● Début / fin d'activité● Reprise d'études● Chômage● Maladie● ...	<ul style="list-style-type: none">● Bancaires● Adresse postale● Email● N° de téléphone● ...	<ul style="list-style-type: none">● Départ à l'étranger● Hospitalisation● Invalidité● Incarcération● ...

DANS LE DOUTE INFORMEZ-VOUS AUPRÈS DE LA CAF OU DE LA MSA

INFORMEZ VOTRE CAF OU VOTRE MSA

Tout changement de situation doit être signalé à votre CAF



par le site internet de la CAF, rubrique 'mon compte'



ou par courrier postal



ou par rendez-vous avec votre conseiller CAF
contact : 08 10 25 38 80 (prix d'un appel local)

Ou à votre MSA sur le site 'www.msaalpesnord.fr/lfr' rubrique 'mon espace privé' ou par tel : 09 69 36 87 00

ATTENTION

Tout changement de situation doit être déclaré **IMMÉDIATEMENT** sans attendre de le faire sur votre déclaration trimestrielle de ressources

Ne pas déclarer ces changements peut entraîner des retards, une interruption ou un trop-perçu (dettes) de vos allocations

 il existe des contrôles des informations entre les impôts, la CPAM et Pôle Emploi

 votre situation professionnelle peut être vérifiée par les services de la CAF et de la MSA

LES RESSOURCES À DÉCLARER

VOUS VIVEZ SEUL



VOS RESSOURCES



VOUS VIVEZ EN COUPLE



VOS RESSOURCES + CELLES DE VOTRE CONJOINT



SI VOS ENFANTS VIVENT AVEC VOUS & QU'ILS TRAVAILLENT



VOS RESSOURCES + CELLES DES PERSONNES VIVANT AVEC VOUS (CONJOINT ET ENFANTS)



VOUS DEVEZ DÉCLARER

LES DIFFÉRENTS TYPES DE RESSOURCES



se reporter à la FICHE PRATIQUE LBP #02 : RSA / DÉCLARATION MODE D'EMPLOI à consulter sur www.lebonplan.org/index.php/infos-pratiques/fiches-pratiques



Pour + d'information et démarches : www.caf.fr & www.isere.fr

✦ Tenez vous au courant de vos droits et de l'actualité sur : www.lebonplan.org ✦

Juillet 2024